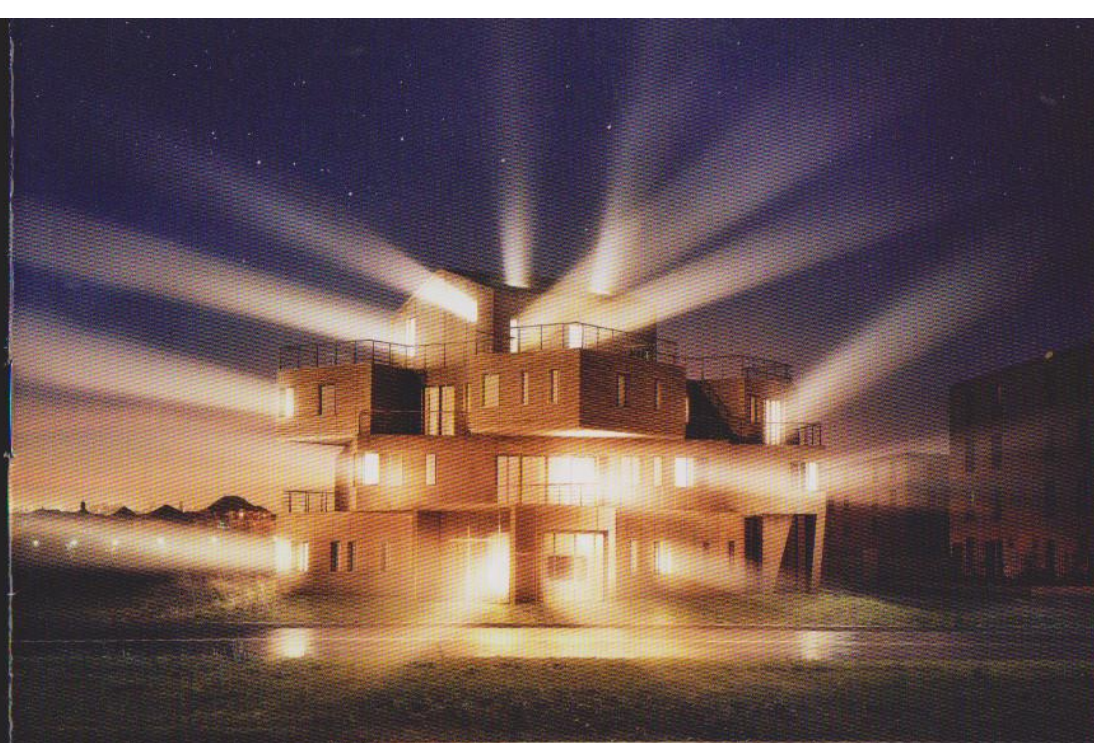


pourquoi choisir Orange ?

- Nous avons l'expérience du déploiement des réseaux et du partage de nos infrastructures.
- Nous assurons gratuitement le raccordement de l'immeuble.
- Nous mettons à votre disposition un conseiller pour vous répondre et vous accompagner tout au long des travaux.
- Nous nous engageons à chaque étape à travers une démarche Qualité.
- Nous nous engageons à respecter l'environnement.
- Nous permettons à chacun de choisir son opérateur.
- Nous sommes à votre écoute, après les travaux, grâce à une hotline dédiée.

Plus d'informations sur
www.orange.fr
ou
appelez le 0800 38 38 84*

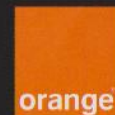
*appel gratuit depuis un poste fixe Orange



faites entrer la Fibre dans votre immeuble

le guide du raccordement à la fibre

la fibre



qu'est-ce que la fibre ?

- la fibre optique est un fil de verre ou de plastique qui conduit la lumière

- c'est une technologie qui permet de transmettre les données à très haut débit. Le débit est environ 5 fois plus élevé que sur les réseaux ADSL qui s'appuient sur le cuivre.

les bénéfices de la fibre et ses usages

partager à la vitesse de la lumière

- téléchargez un film (700 Mo) en moins d'une minute
- partagez 200 photos en 30 secondes
- téléchargez un album MP3 (50 Mo) en seulement 4 secondes
- envoyez un email avec des fichiers lourds en pièce jointe

bénéficier d'une connexion fiable et d'une navigation ultra fluide

- regardez des vidéos en streaming avec une image ultra fluide et de qualité HD

vivez une nouvelle expérience TV

- regardez la TV en 3D profitez d'une meilleure qualité de son et d'image avec la TV HD pendant que vous regardez la TV, enregistrez un autre programme (watch and record) et cela sur tous vos écrans (téléviseur, ordinateur, tablette)

profiter de tous vos usages en simultané

- toute la famille peut profiter de plusieurs équipements connectés en même temps (PC, tablettes, TV)

vivre une meilleure expérience de jeux

- jouez à des jeux en réseau avec un graphisme d'une qualité extraordinaire
- augmentez vos scores grâce à un meilleur temps de réponse

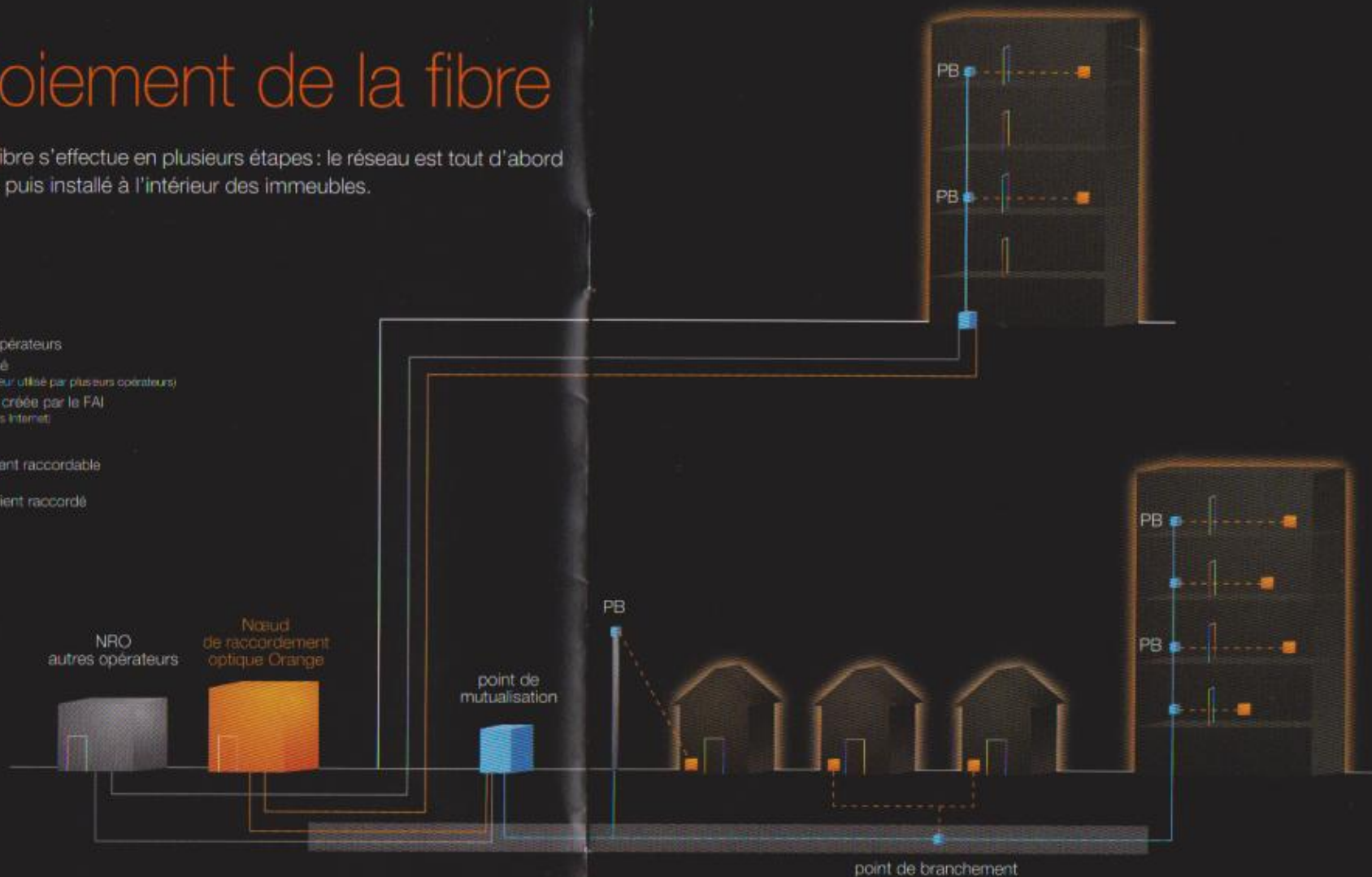
la fibre

et tout
le service d'Orange

le déploiement de la fibre

Le déploiement de la fibre s'effectue en plusieurs étapes : le réseau est tout d'abord déployé dans les rues puis installé à l'intérieur des immeubles.

- réseau Orange
 - réseau autres opérateurs
 - réseau mutualisé
(réseau d'un opérateur utilisé par plusieurs opérateurs)
 - partie terminale créée par le FAI
(Fournisseur d'Accès Internet)
- Fibre dans l'immeuble : client raccordable
- Fibre dans le logement : client raccordé



1

ma ville est ouverte, certains quartiers sont éligibles à la fibre

2

la fibre est dans la rue, les opérateurs ont tiré leur fibre dans le quartier

3

le syndic est sollicité, le fibrage de l'immeuble est mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires

4

l'assemblée générale de mon immeuble vote le fibrage, le syndic signe une convention avec l'opérateur qui fibrerá l'immeuble

5

mon immeuble est fibré, je suis éligible à la fibre

6

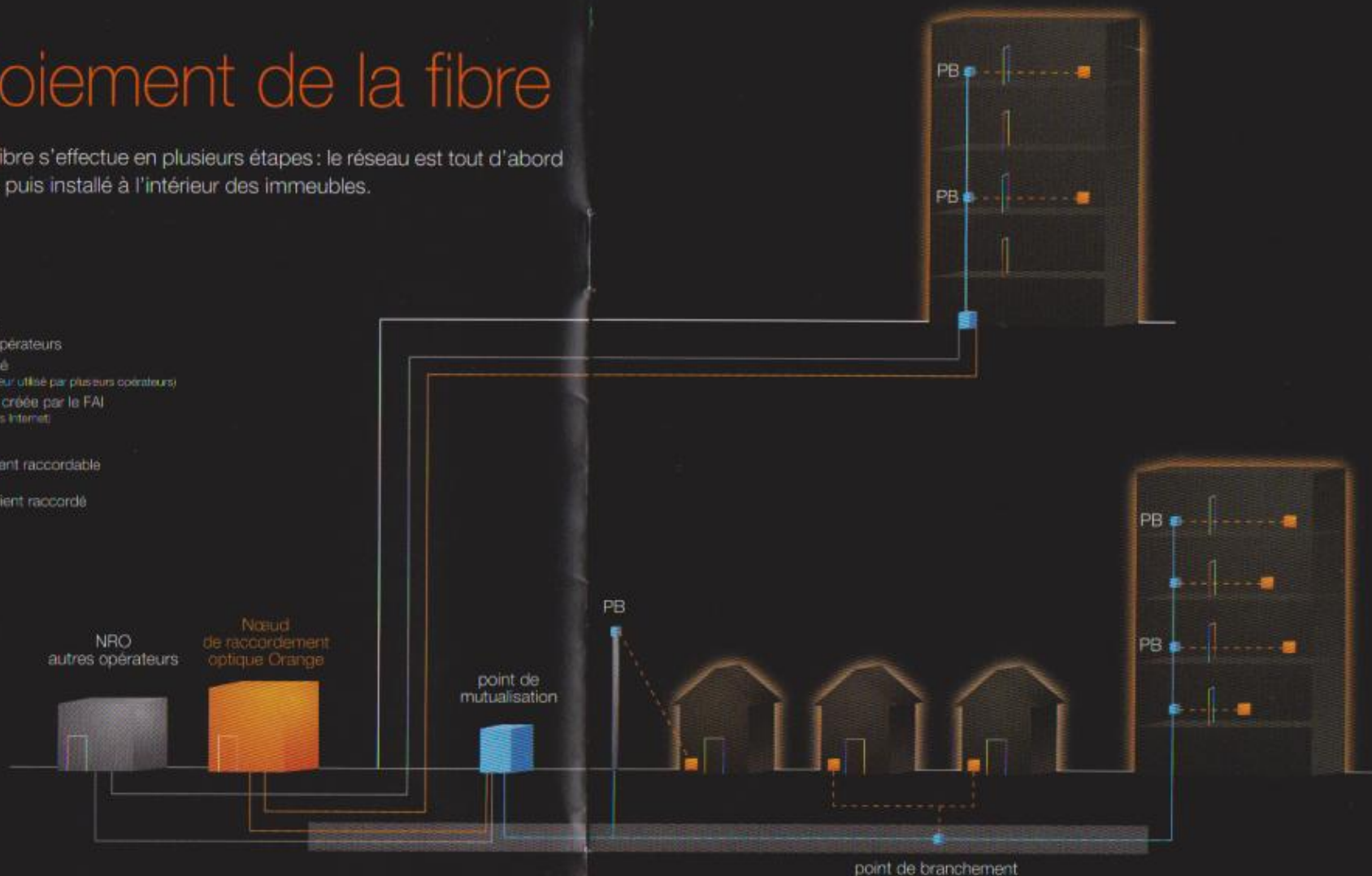
je souscris à la fibre

le déploiement de la fibre

Le déploiement de la fibre s'effectue en plusieurs étapes : le réseau est tout d'abord déployé dans les rues puis installé à l'intérieur des immeubles.

- réseau Orange
- réseau autres opérateurs
- réseau mutualisé (réseau d'un opérateur utilisé par plusieurs opérateurs)
- partie terminale créée par le FAI (Fournisseur d'Accès Internet)

- Fibre dans l'immeuble : client raccordable
- Fibre dans le logement : client raccordé



1

ma ville est ouverte, certains quartiers sont éligibles à la fibre

2

la fibre est dans la rue, les opérateurs ont tiré leur fibre dans le quartier

3

le syndic est sollicité, le fibrage de l'immeuble est mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires

4

l'assemblée générale de mon immeuble vote le fibrage, le syndic signe une convention avec l'opérateur qui fibrerá l'immeuble

5

mon immeuble est fibré, je suis éligible à la fibre

6

je souscris à la fibre

l'installation de la fibre dans l'immeuble

1

étude technique

2

mise en travaux

3

fin de travaux

1 Etudes pour l'installation du réseau :

- étude d'implantation des matériels, vérification des adductions et des gaines techniques ;
- prise en compte des spécificités du site ;
- présentation préalablement à l'exécution des travaux du plan de câblage et des équipements installés.

2 Mise en travaux

- état des lieux avant travaux sur demande du gestionnaire d'immeuble ;
- affichage et sensibilisation des résidents de l'immeuble sur la nature et la durée des travaux (2 jours par cage d'escalier en moyenne) ;
- affichage des coordonnées d'un interlocuteur unique pour la période des travaux.

Orange s'engage au respect de l'environnement, des règles d'hygiène et de sécurité et au maintien de la propreté et de l'esthétique des parties

3 Fin des travaux

- Orange s'engage sur l'entretien du réseau de l'immeuble, et met à disposition du gestionnaire d'immeuble une hotline dédiée.

le choix de l'opérateur

Tous les autres opérateurs et fournisseurs d'accès peuvent se raccorder dans l'immeuble et proposer leurs services aux résidents

En zone très dense (les 148 communes déterminées par l'Arcep), chaque opérateur qui le souhaite déploie son réseau jusqu'au pied des immeubles. L'opérateur, choisi par la copropriété pour installer la fibre à l'intérieur d'un immeuble, a l'obligation de donner accès à ce réseau à tout opérateur qui en fait la demande afin de fournir ses services très haut débit.

En zone moyennement dense, la mutualisation des réseaux se fait plus en amont dans la rue (c'est-à-dire bien en amont des immeubles) afin d'éviter la superposition de réseaux de différents opérateurs sur ces zones. Sur une zone donnée, les réseaux en fibre optique ont donc vocation à être déployés par un même opérateur qui a l'obligation de donner accès à tout opérateur.

Ainsi, quel que soit l'opérateur qui déploie, les autres opérateurs peuvent commercialiser leurs offres fibre partout où le réseau fibre est déployé.

Le cas des Réseaux d'Initiative Publique : dans certaines zones peu denses, les collectivités locales subventionnent des Réseaux d'Initiative Publique afin de faciliter l'arrivée de la fibre. Ils répondent aux mêmes obligations que les réseaux des opérateurs privés et notamment doivent permettre à tout opérateur de commercialiser ses offres dans ces zones.

le déploiement de la fibre

- 1 • Je vérifie que la fibre est dans mon quartier.
 - Tester l'éligibilité d'un immeuble en saisissant l'adresse sur www.orange.fr
- 2 • Je souhaite être informé de l'arrivée de la fibre dans un quartier précis.
 - Après le test, indiquez que vous souhaitez être tenu informé de l'arrivée de la fibre.
- 3 • Je suis sollicité par un chargé d'affaire Orange. Je mets la fibre à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires.
 - Présentez la fibre à la copropriété.
- 4 • La résolution est adoptée lors de l'assemblée générale et l'opérateur d'immeuble choisi est Orange.
- 5 • Je prends contact avec Orange pour la signature de la convention.
 - Je contacte un conseiller d'Orange ou j'appelle la hotline.
- 6 • Je prends connaissance du plan d'installation élaboré selon un diagnostic établi par le technicien d'Orange, et je signe le "bon pour travaux".
- 7 • Je prends rendez-vous pour planifier le démarrage des travaux d'installation (1 mois minimum avant le commencement du chantier).
- 8 • Dans un délai maximal de 6 mois à compter de la signature du "bon pour travaux", l'installation débute. La durée du chantier varie selon la taille de l'immeuble.
- 9 • Réalisation des travaux.
Durée de 1 à 3 jours par cage d'escalier.
- 10 • Un point de branchement optique est installé sur chaque palier, dans le respect de l'esthétique des parties communes.
- 11 • Le Point de Mutualisation est installé. Les opérateurs télécom peuvent connecter leur réseau sur l'immeuble.
- 12 • 3 mois après l'installation du Point de Mutualisation, les résidents de l'immeuble peuvent souscrire aux offres qui leur conviennent chez l'opérateur de leur choix.